

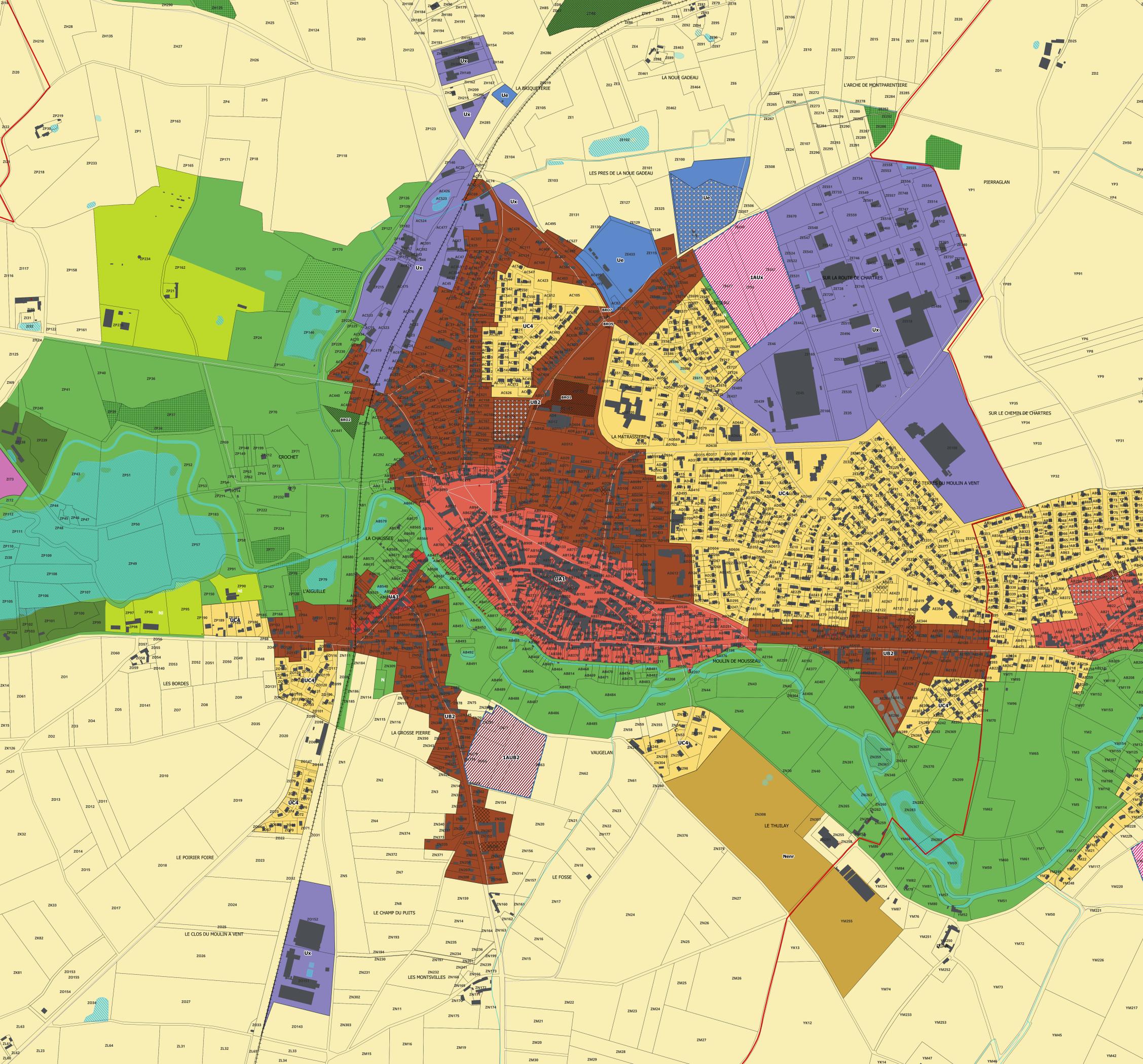


Elaboration du PLUi-H du Grand Châteaudun



Plan de zonage
DOCUMENT APPROUVE LE 12 MAI 2025

Commune : Brou



Enveloppes urbaines (U)

- UA : Centres historiques (UA1, UA2, UA3)
- UB : Tissus relativement denses (UB1, UB2)
- UC : Tissus pavillonnaires (UC1, UC2, UC3, UC4, UC5, UC6)
- UD : Centres préservés (UD1, UD2)
- UH : Hameaux structurants
- UX : Zones à vocation d'activité(s) économique(s)
- UE (UE, UE1, UE2) : Zones à vocation d'équipement(s)
- UEv : Aire d'Accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser différée (nécessitant une modification ou révision du PLUi)
- 1AUX : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité économique

Zones Naturelles (N) et Agricoles (A)

- N1 : zones accueillant des activités touristiques (dont hébergements) et de loisirs
- Ng : zones accueillant l'activité de golf
- N : zones naturelles
- NI : zones accueillant des activités liées aux loisirs
- Nj : zones de jardins collectifs
- Aenr : zones d'accueil d'énergies renouvelables de type panneaux photovoltaïques
- Nmc : Zone naturelle dédiée aux mesures compensatoires
- Nenr : zones d'accueil d'énergies renouvelables de type panneaux photovoltaïques
- Ax : Zones agricoles autorisant les activités artisanales et économiques
- Al : zones accueillant des activités de loisirs
- Ac : Secteurs autorisant l'activité de carrière
- A : Zones agricoles

Autres informations

- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacements réservés (ER) - Se référer au tableau en annexe
- Protections paysagères (L151-23 CU)
- Linéaires commerciaux à préserver
- EBC : Espaces Boisés Classés
- Alignements d'arbres remarquables (L151-23 CU)
- Arbres remarquables à préserver
- Mares et plans d'eau à préserver (L151-23 CU)
- Protections patrimoniales (L151-19 CU)

Recensement agricole

- Bâtiment agricole isolé
- Exploitation agricole

Fond de plan

- Parcelle
- Parcelle bâtie non cadastrée
- Bâtiments
- Limite communale
- Cimetière
- Tronçon de route
- Cours d'eau
- Tronçons de voies ferrées

